

PROJET INSTITUTIONNEL DE LA CMCAS DES YVELINES

Rédigé le 7 février 2009

Fruits de la loi de Nationalisation des Industries Electriques et Gazières, les structures actuelles des CMCAS répondaient aux besoins des bénéficiaires, qu'ils soient actifs (lieu de travail), ou retraités (lieu de résidence), selon une organisation qui respectait les contours des organisations structurelles des unités d'Edf et GDF.

Historiquement, les CMCAS de la Région Parisienne, ont toujours œuvré afin d'améliorer leur efficacité au plus près des agents et de leur famille, en fonction de facteurs axés sur la proximité, tissu urbain à forte densité démographique.

Les modifications de la structure de nos entreprises publiques en sociétés anonymes, les profondes mutations humaines, technologiques et économiques en cours, contribuent à impulser une nouvelle dynamique à nos organismes sociaux. Les restructurations, l'évolution des modes de vie, le développement des inégalités dans des entreprises de plus en plus riches ont des conséquences importantes sur les besoins exprimés par les électriciens et gaziers actifs et inactifs.

Le périmètre des entreprises évoluant sans cesse, il devenait impératif qu'une organisation pérenne des cmcas voient le jour.

C'est la raison pour laquelle nous avons mis en chantier la transformation des activités sociales.

En effet, la mobilité des agents s'est fortement accrue, d'une part par la délocalisation de leurs entités, d'autre part par l'éloignement de leur domicile, du fait de l'accroissement du budget consacré au logement, au transport à la garde des enfants à leur éducation. Mais aussi à la baisse du pouvoir d'achat des familles, des retraités.

Toutes nos actions sont encrées sur nos valeurs d'émancipation et de solidarité piliers de notre statut national depuis sa création. Malgré les remises en causes des pouvoirs politiques et d'entreprises nos valeurs sont encore plus d'actualité, leurs portées progressistes doivent néanmoins tenir compte de l'évolution de notre société.

C'est pourquoi, il est de notre devoir de porter notre héritage et de poursuivre notre engagement, vis-à-vis des agents et leurs familles, d'être à la fois porteurs et acteurs des projets, en s'engageant dans le développement d'activités de prévention, de santé, d'activités sociales et de loisirs, mais aussi en bâtissant, au quotidien, les passerelles nous permettant de conserver le lien social, que sont nos SLV.

SOMMAIRE

1. Introduction
2. Projet institutionnel de la *CMCAS* des Yvelines
3. projet Activités Sociales
4. Projet Santé
5. Organisation politique
6. Organisation fonctionnelle

1. INTRODUCTION

POURQUOI REFONDER LES ACTIVITES SOCIALES ?

Aujourd'hui, nous avons besoin de revisiter le sens de nos activités sociales et mutualistes. Nous devons être novateur et agir concrètement dans la valorisation de nos actions, notamment en termes de solidarité réelle et efficace. Cette dynamique nous appelle aussi à redéfinir notre sensibilité, nos aptitudes et mieux prendre en compte les évolutions de la société. Nous avons besoin de donner plus de sens à notre conception revendicative : " Gérer en luttant et lutter en gérant ".

Nous sommes face à une volonté patronale de financiarisation de tous les secteurs des entreprises, les activités sociales n'échappent pas à cette boulimie. Devant ces enjeux, peut-il y avoir une opposition entre luttes et gestion ? Nous ne le pensons pas. La gestion du salaire différé des salariés des entreprises de l'énergie, par les salariés eux-mêmes, par la délégation démocratique qu'ils donnent à leurs représentants syndicaux, est un acquis commun et nécessaire qu'il convient de pérenniser et d'élargir à tous les salariés de la branche Energie. Le mouvement syndical doit monter en puissance, pour œuvrer, ensemble, à plus de progrès social.

L'expression des besoins sociaux permet aux individus d'être reconnus, de s'émanciper dans leur vie personnelle et professionnelle et d'agir le moment venu. Elle conditionne la nature et le contenu des réponses.

1.1. Prendre mieux en compte ce qui s'est dit.

Depuis 1998, les salariés ont été clairs à l'occasion des rendez-vous des activités sociales et de la Consult'action. Si, d'une façon globale, ils sont satisfaits des activités et des réponses apportées en matière de droit aux vacances, en revanche, ils sont plus critiques sur la réactivité des organismes sociaux, face à l'évolution de la société, aux changements dans leur vie quotidienne et à la fragilité du lien actifs-inactifs.

Ce constat implique une meilleure prise en compte de l'évolution des entreprises, notamment de la flexibilité et de la mobilité au travail, aussi importante que les évolutions des structures familiales, sur l'isolement des individus.

Ces éléments conjugués nous engagent, à réaffirmer nos valeurs de solidarité, à innover dans la réponse aux besoins au quotidien et à refonder nos activités sociales à partir de choix politiques différents, mais qui ne renie en aucun cas les fondements de notre conception de l'homme dans sa globalité

1.2. Repartir de la connaissance exacte de la cartographie sociale des bénéficiaires.

Nous proposons d'engager rapidement une campagne de recensement, avec tous les moyens à notre disposition, pour mieux connaître, cas par cas, la situation économique et sociale, des actifs, des pensionnés de droit direct ou indirect et de leur famille.

Une démarche indispensable sans laquelle toutes nos actions seraient construites sur des " bases erronées ", pour structurer nos réponses, nos lieux de fonctionnement et leurs organisations. Ce travail est fondamental pour la menée de nos actions à venir

1.3. Renforcer les activités sociales de proximité : la SLV.

La section locale de vote ou la section locale de vie est en espace de dialogue et d'échange, mais surtout un lieu de proposition et d'actions, ayant pour rôle d'ancrer notre action et nos activités sociales dans et à partir des lieux de travail des lieux de vie.

Il faut envisager ce lieu de proximité comme un espace où chaque question trouve une réponse aux besoins des salariés et de leur famille, et sur tous les champs sociaux : solidarité - familles recomposées ou monoparentales, célibataires, discriminations, santé, prévention, droit aux vacances, aux sports et aux loisirs, etc.

Selon la nature du problème posé, la réponse peut être politique, syndicale et/ou sociale. Elle tendra à être novatrice, émancipatrice et solidaire. Elle peut aussi consister à développer des actions revendicatives nécessaires aux questions de financement.

La SLV de demain se doit d'être ouverte, mobile, équipée de moyens de communication, pour rencontrer les bénéficiaires au plus près de leurs lieux de vies, notamment les inactifs et les jeunes

1.4. Décentraliser au plus près des salariés.

La décentralisation, fondement et objectif de notre politique du «par et pour les agents» depuis *plus 25* ans, est une condition indispensable à la pérennisation et au développement de nos activités sociales.

La décentralisation est la condition de la démocratie participative, elle implique une déconcentration des moyens humains et matériels pour répondre efficacement aux besoins exprimés par les bénéficiaires tous les jours et dans les Assemblées Générales.

Cela implique une plus grande disponibilité et réactivité des élus de proximité (SLV) et une aide logistique de l'organisme pour qu'ils soient efficaces

Cette aide doit permettre une professionnalisation de l'organisme, avec des moyens humains et techniques suffisants pour la proximité. En effet, la professionnalisation du service de proximité devient indispensable pour libérer les militants sociaux de la pression administrative et des contraintes de la gestion.

Nos objectifs à partir d'un véritable RESEAU SOLIDAIRE sont de créer toutes les conditions pour rencontrer les bénéficiaires, les consulter, les associer, les écouter d'une part pour qu'il soient acteurs du développement de nos activités et d'autre part aider, soutenir concrètement les plus en difficulté et lutter contre toutes les formes de précarité, d'isolement et de discrimination.

1.5. Des activités sociales pour tous et partout.

L'évolution des modes de vie et les modifications des structures des entreprises rendent l'accès aux activités sociales difficiles.

Nous devons nous donner les moyens de lutter contre toutes formes d'exclusion, pour la reconnaissance de chacun comme acteur des activités sociales à égalité de droit et de traitement.

Nous devons prendre en compte qu'il est de plus en plus fréquent qu'un agent ou sa famille habite sur le territoire d'une CMCAS et travaille dans un autre.

Nous devons mieux répondre aux demandes de nos collègues et de leur famille concernés par le handicap.

Nous devons mieux aider ceux qui vivent dans l'isolement ou dans la précarité.

Les entreprises doivent cesser d'avoir le monopole de décisions qui fragilisent notre pouvoir d'intervention et d'action.

Chaque bénéficiaire doit pouvoir accéder aux activités sociales développées à proximité (lieu de travail et lieu d'habitation) et participer à leur construction, quelle que soit sa condition physique, sociale.

Cette conception des activités sociales nécessite une meilleure circulation de l'information et une autre répartition des moyens intégrant le principe de gestion " projet/budget ".

1.6. Des activités sociales inter générationnelles plus solidaires.

Il nous faut renforcer notre politique en direction des jeunes, des familles et des inactifs.

L'inactivité de service ou le vieillissement ne doivent entraîner aucune rupture ni de droit, ni de traitement.

En ce sens, il est important que les SLV restent installés dans les locaux des entreprises des IEG,

En effet, les activités sociales sont le seul lien qui reste aux inactifs avec les entreprises, il faut envisager des permanences programmées trimestriellement dans les villes, et constituer une équipe avec des moyens de communication composés d'un élu pour expliquer ou informer des décisions politiques prises dans toutes les activités sociales, et des fonctionnels qualifiés pour répondre à toutes les questions spécifiques, c'est à ce prix que la proximité sera une réalité et pas un slogan.

Nos activités sociales permettront de casser l'isolement physique, social, intellectuel qui suit trop souvent l'entrée en inactivité.

L'utilisation optimale et efficace des fonds sanitaires et sociaux existants nous donnera les moyens nécessaires au développement de cette politique en direction des inactifs pensionnés, jeunes embauché(e)s, et petite enfance, à la montée en puissance de la solidarité avec les agents en inactivité de service, vieillissants, malades, invalides, dépendants.

2. PROJET INSTITUTIONNEL DE LA CMCAS Des YVELINES

2.1. Présentation

Devant les transformations successives et incessantes de nos Entreprises, fermeture, déménagement de sites, agences et centres, etc... La mise en place de la CAMIEG, de la CNIEG, il est nécessaire de mettre tous les moyens en œuvre pour pérenniser nos organismes sociaux de proximité, que sont les CMCAS et les SLV. D'où le projet de mettre en place une CMCAS par département en Ile de France et donc une dans *les Yvelines*.

La création de *la CMCAS des YVELINES* s'inscrit dans le cadre du projet de transformation des activités sociales et de santé, proposé par le groupe de travail inter fédéral, et validé par les syndicats. Elle est également le résultat d'une longue réflexion sur la spécificité de la région parisienne.

Dans la construction de notre projet, nous devons prendre en compte la situation géographique, démographique, et la richesse culturelle de la région. Pour y parvenir, nous devons élaborer le contenu des activités décentralisées et contribuer à l'élaboration du contenu des activités régionales et nationales, réalisées sur notre territoire (restauration méridienne, séjours jeunes et familles, rencontres sportives, culturelles, festives et de santé.), tout en développant des partenariats avec les collectivités territoriales, les associations.

Nous sommes sur le *département des Yvelines*, les interlocuteurs privilégiés au regard de nos activités sociales, des directions territoriales des entreprises des IEG et de tous les autres partenaires.

2.2. Structure et fonctionnement de la CMCAS des YVELINES

La structure et le fonctionnement de la CMCAS sont définis par le règlement commun des caisses d'actions sociales et de santé, dépendantes des articles 23 et 25 du statut national.

Mais au-delà des textes ce qui sera déterminant pour notre action, c'est le travail collectif, la capacité à être force de proposition, l'impulsion d'une démarche de travail ou chacun trouve sa place, toutes les bonnes volontés sont les bienvenues, chacun en fonction de son choix et de sa disponibilité peut contribuer à la mise en œuvre de notre projet.

D'ailleurs de ce projet pour une mandature le CA devra chaque année définir des orientations et des choix budgétaires qui seront diffusés à tous les acteurs de la CMCAS

Elle a pour mission de construire et de développer à la fois, des actions de prévention santé en complémentarité avec la sécurité sociale, ainsi que des activités sociales décentralisées, et des actions de solidarité pour les agents actifs, pensionnés, et leur famille, conjointement avec la CCAS.

Elle concerne 13 200 bénéficiaires dont environ 3 300 ouvrants droits inactifs sur une superficie 2 284 de km². Regroupant 220 communes. L'implantation géographique des SLV est indispensable à revoir ainsi que leur découpage, afin de développer une réelle proximité.

2.3 Formation élus et fonctionnels:

A partir de notre projet, et avec l'aide de l'Iforep, il est primordial de mettre en place un plan de formation triennal prenant en compte les nouveaux projets, les nouveaux métiers, les formations de base ainsi que les mouvements de personnel, pour allier l'efficacité et la réponse aux besoins des bénéficiaires.

Pour cela, il faudra pour les élus un plan de formation proposé par le bureau du conseil, et pour les fonctionnels un plan de formation annuel, élaboré par le chef de service à partir des entretiens professionnels, qui doivent être un moment d'évaluation et d'échanges pour que chacun trouve sa place à la CMCAS, prenne des initiatives et des responsabilités, travailler à la CMCAS, c'est être acteur social qui dans son espace professionnel met aussi en œuvre les orientations de la CMCAS

2.4 Rôle des SLV

Les bureaux de SLV, les délégués, les présidents et correspondants SLV ont un rôle essentiel. **Les correspondants SLV ont un rôle central du lien social, leur mandat est syndical et ils sont détachés à 100% pour mener leur action militante sociale.** Sur le territoire de leur SLV, sur chaque lieu de travail. Nous devons obtenir l'ouverture d'une SLV à minima sur chaque lieu de travail, avec les moyens humains et techniques nécessaires.

Leur première responsabilité est de créer et développer le lien social AVEC et ENTRE les bénéficiaires actifs et pensionnés de droit direct ou indirect, de développer et d'animer le réseau solidaire du territoire.

Ces élus et bénévoles doivent travailler collectivement et bénéficier du temps et des moyens nécessaires pour accomplir leur mission.

Il nous faut totalement investir cette nouvelle situation pour développer des activités de proximité sur le lieu de travail, mais aussi sur le lieu de vie des agents et de leur famille.

Pour atteindre ces objectifs, il sera nécessaire d'organiser des réunions régulières avec les SLV, en deux temps, un premier temps où elles font un bilan de leur action et un second temps où un membre du bureau commentera les décisions prises, et les présidents de commissions présenteront les projets.

2.5 Le conseil d'administration et les commissions

Le conseil d'administration est composé de 24 membres élus pour 3 ans

Les candidats sont proposés par les organisations syndicales.

Le CA, mène son action à partir du projet institutionnel de la CMCAS, de la vie démocratique exprimée par les assemblées générales de SLV et de son assemblée générale.

Il veille à ce que les bureaux de SLV et les commissions fonctionnent et développent leurs activités dans le respect des orientations du conseil d'administration.

Il développe un moyen de communication pour que les informations soient diffusées le plus rapidement possible

Les commissions développent des activités pour tous à partir des orientations politiques du Conseil d'Administration et doivent refléter la proportionnalité du résultat des élections.

Les commissions pourraient être définies comme suit, mais il est important que les activités proposées soient aussi bien pour les actifs que les inactifs :

** Commission activités culturelles et de loisirs, ses missions seraient de proposer des activités qui favorisent l'émancipation culturelle des bénéficiaires, l'acquisition de connaissance, en fait ses objectifs sont la réalisation d'activité autour des trois D :*

- développement pour découvrir et comprendre le monde qui nous entoure sous toutes ses formes et par différents moyens

- détente par des activités qui favorisent la découverte de différentes choses qui nous entourent tout en favorisant la relation et l'échange avec les autres

- divertissement car le monde qui nous entoure est triste, et il faut des activités qui à partir de spectacles ou d'activités favorisent le rire, l'ironie, la connaissance sous toutes ses formes et toutes les pratiques de l'expression artistique sans être ni inaccessibles ni rébarbatives, cette commission doit être transverse et s'adresser à tous les publics, elle peut être composée de 9 membres.

** la commission activités physiques et de loisirs, a pour but de favoriser la découverte des activités physiques de loisirs, de développer les sections sportives, de soutenir les activités de compétition pour qu'elles soient un élément moteur pour susciter les activités physiques pour tous. elle peut être composée de 9 membres.*

** la commission jeunesse, doit proposer aux enfants de 5 à 16 ans des activités de découverte, d'éveil, d'acquisition de connaissances, nous ne devons pas oublier que la construction de l'homme de demain commence à l'enfance, nous devons avoir une palette d'activités à offrir avec différents partenaires, elle pourrait être composée de 9 membres*

** la Commission jeunes agents, proposera des activités aux jeunes pour qu'ils s'expriment et se découvrent, afin de sortir des pressions au travail, mais aussi dans leur environnement, les jeunes veulent se rencontrer, s'amuser, être considérés, la commission fera en sorte que la confiance et le dialogue soit des éléments moteurs de son fonctionnement, 9 membres seraient bien.*

** la commission mutuelle solidarité, doit être une petite commission dont la mission principale est la solidarité sous toutes ses formes , mais aussi jouer un rôle de conseil et de soutien pour venir en aide à ceux qui sont à un moment donné dans une mauvaise passe, la confidentialité est obligatoire, 7 membres suffisent.*

** la commission prévention et santé, a pour but de mettre en œuvre le projet santé de la CMCAS qui est développer dans un chapitre de ce document, mais un des objectifs est la PREVENTION, dans tous les domaines et avec tous les partenaires, la Santé est un droit fondamental, il faut donc le préserver, le développer, le populariser. 9 membres est un bon chiffre pour travailler efficacement.*

** la commission pensionnés, propose des activités spécifiques aux inactifs en relation avec la commission activités culturelles pour éviter les redondances 6 membres seraient bien*

** La commission contrôle et financier, fait les missions exprimées dans le titre, 3 membres sont nécessaires.*

** La commission Information et Communication, dont les missions sont de rassembler toutes les informations, élaborer le journal de la CMCAS, rénover et alimenter le site de la CMCAS, utiliser les messages électroniques comme moyen de communication, sa tâche est fondamentale dans le sens où elle est de fait le pivot central de toutes nos actions 9 membres seraient bien*

Bien entendu, les commissions proposent et le conseil d'administration décide, la transparence, la cohérence, l'information, le travail collectif sont des mots indispensables au fonctionnement de toutes les structures de le CMCAS, il ne faut pas oublier que la pierre angulaire de notre action est la SLV, elle est le carrefour de toutes nos actions pour la relation avec les bénéficiaires.

Le budget de la CMCAS est relatif à un exercice, et construit à partir des projets d'activités des commissions, des SLV du club sportif de la CMCAS, la notion de projet/budget est transverse à tous nos projets, il faut donc anticiper et prévoir.

2.6 Patrimoine

Le patrimoine est géré par la CCAS, la CMCAS peut être désigné pour être support d'un ou plusieurs installations. Dans ce cas, une contractualisation tri parties (CCAS, CMCAS IDF et la CMCAS) doit être officialisée sur le but et la responsabilité de chacune des parties.

3. LES ACTIVITES SOCIALES

DÉVELOPPER ET PROMOUVOIR LES ACTIVITÉS CULTURELLES, SPORTIVES ET DE LOISIRS :

Pour que ce but ne soit pas qu'une intention, il est utile de rappeler encore une fois que toutes les structures de la CMCAS, doivent être mobilisées, à partir de ce schéma démocratique qui est transverse à toutes :

- *l'information pour recueillir toutes les données et tous les paramètres*
- *la formulation de plusieurs projets ou de différentes pistes de travail*
- *La Décision, à partir des deux points précédents choix d'un projet ou d'une action avec le budget.*
- *La réalisation avec la définition des responsabilités, la répartition des tâches avec qui fait quoi, quand, comment ?*
- *Le contrôle à toutes les étapes, car la confiance n'exclue pas le contrôle*
- *Le bilan avec les aspects positifs et négatifs, la population touchée, les perspectives.*

L'ensemble des activités sociales représente un formidable outil d'émancipation. Nous devons favoriser l'intervention des bénéficiaires, les responsabiliser, les amener à proposer, gérer et participer aux activités.

Un des rôles de la CMCAS dans ce domaine, est d'étendre et donner les moyens de développer la connaissance, l'appropriation de techniques, de **développer l'esprit critique** pour que chacun puisse être un acteur social conscient, mais également de diffuser, de promouvoir et d'être complémentaire des actions nationales impulsées par la CCAS, auprès des bénéficiaires, qu'ils travaillent, qu'ils soient domiciliés ou qu'ils séjournent sur notre territoire, notamment en direction des plus jeunes, en maintenant et développant l'accès à la lecture **et à toutes les formes de découverte artistiques**, et en favorisant l'accès aux séjours nationaux et régionaux.

Ces actions devront passer par un réseau de partenariats **ouverts et diversifiés (musées, théâtres, cinémas, colloques, médiathèques...)** toujours recherché le meilleur rapport qualité/prix sans céder un seul instant sur nos valeurs et notre volonté de rendre le bénéficiaire capable d'influer sur la transformation de la société

Pour les jeunes agents, nouveaux embauchés, nous devons développer des activités culturelles, sportives en tenant compte du contexte économique, du niveau du salaire d'embauche, du coût de la vie dans notre région (revisiter le calcul des participations financières aux activités, développer l'aide à l'installation pour les plus faibles revenus.....).

Il est impératif d'organiser des réunions d'accueil afin de leur présenter nos activités sociales de transmettre notre histoire, nos valeurs, en tenant compte de leurs attentes, de leurs besoins. Ils seront les bâtisseurs de demain.

D'autre part, il faut favoriser l'accès aux sports (loisirs et compétitions), prendre en compte, dans nos projets, les rencontres sportives nationales, proposées par la CCAS.

Développer l'action sanitaire et sociale

Dans le domaine de la santé nous devons agir contractuellement pour le compte du régime spécial de sécurité social des salariés de la branche des IEG, tout en établissant des relations ou conventions avec des partenaires (département santé de la CCAS, autres structures territoriales, CHSCT, CPAM, médecine du travail et de contrôle, organismes mutualistes, comités d'entreprises, associations impliquées dans le domaine de la santé, collectivités, territoriales et régionales

Mener des actions pour la jeunesse, plusieurs priorités : intégrer dans notre projet santé les questions propres à la jeunesse (hygiène dentaire, hygiène alimentaire lutte contre le tabac, lutte contre l'alcool, prévention Sida..).

Poursuivre une action revendicative afin obtenir des solutions pour la garde des enfants (crèches, haltes garderies)

Le regard porté sur les agents en inactivité de service met en exergue la particularité de l'amplitude de cette population : Elle varie entre 55 et plus de 90 ans, pratiquement deux générations ! Ce qui engendre des situations sanitaires et sociales difficiles, notamment pour les pensions de reversion, souvent trop faibles pour répondre aux besoins de la vie quotidienne, ***des éléments qu'il nous faut prendre en compte, pour que s'exprime une réelle Solidarité***

Nous devons favoriser les rencontres intergénérationnelles autour de temps fort comme la fête de la CMCAS mais aussi sur des sorties et soirées culturelles, de week-end à thème, sortie des femmes, etc, mais aussi créer des liens solidaires entre les générations

3.1. Réseau solidaire

L'allongement de la durée de vie, l'éclatement des familles, la volonté de maintenir nos aînés au domicile sont autant de raisons de développer un réseau solidaire dans le cadre de nos activités sociales de demain.

Ce réseau doit s'appuyer sur les élus de SLV, les commissions, le conseil d'administration, les bénévoles et les agents fonctionnels de la CMCAS en relation avec une assistante sociale.

Pour les plus âgés, nous devons apporter des réponses à chaque situation : Séjours classiques, séjours bleus, activités de proximité, culturelles, sportives, gym douce, randonnées, rendez-vous festifs, repas des aînés.

A l'aide du réseau solidaire personne ne doit être coupé des activités sociales

Les plus âgés ne sont pas les seuls concernés par le lien social et la solidarité. Les actifs éprouvent eux aussi de graves difficultés et se trouvent dans des situations délicates notamment les plus jeunes et les familles monoparentales.

D'ores et déjà nous sommes en mesure de pouvoir proposer, en fonction des différentes situations, diverses aides :

Aide aux handicapés, aide ménagère, aide solidarité fin de vie, aide à la naissance, aide aux classes transplantées, prestations extra- légales, aide auxiliaire de vie, aide à l'amélioration à l'habitat, garde à domicile, télé assistance, aide au placement, prêt d'honneur et aide solidarité, aide aux séjours bleus, visites aux malades, indemnités moyens d'existence

La SLV structure de proximité avec ses élus doit jouer tout son rôle. Les correspondants doivent être à l'écoute, et être en mesure de signaler les situations des agents n'osant pas d'eux même faire le pas vers la CMCAS ou l'assistante sociale.

4. Projet Santé :

Développer une politique de prévention au service de la santé de nos bénéficiaires et de leur famille

Le rattachement des activités sociales et de santé à l'entreprise constitue un point fort pour la santé. Notre CMCAS dans le cadre de ses attributions spécifiques doit devenir un acteur incontournable en matière de prévention et de santé dans l'entreprise en association avec la médecine du travail et les CHSCT.

Elle doit prendre toute sa place dans la mise en œuvre des différents outils, en s'appuyant notamment, sur la CAMIEG, afin d'améliorer la qualité du service rendu aux bénéficiaires, développer une réelle politique de prévention et d'éducation à la santé, renforcer la proximité avec les agents, analyser les besoins sanitaires et sociaux pour construire des réponses appropriées.

En complémentarité, nous devons développer des partenariats avec tous les acteurs potentiels de la santé pour préserver et améliorer la santé des salariés, notamment en matière de prévention et de réparations des risques professionnels (amiante, suivi des maladies post professionnelles) en apportant information, aide, soutien, et accompagnement administratif et technique aux victimes d'accident du travail et de maladies professionnelles.

La CMCAS, doit réaliser une enquête simple mais riche d'informations pour mieux connaître « l'état de sante de nos bénéficiaires » afin de proposer un projet d'actions, dans le même temps il faudra surement rencontrer un panel de notre population avec des entretiens pour compléter un questionnaire dont le traitement doit être fait par l'outil informatique

4.1 La santé est liée aux conditions de vie :

La santé est un capital qu'il faut apprendre à préserver. Sa constitution dépend de l'environnement social et économique, de facteurs culturels, d'habitudes et de conditions de vie, et son maintien ainsi que sa gestion dépendent des mêmes facteurs mais aussi des réseaux sociaux au travail et hors du travail, de l'apparition des maladies et du vieillissement

Une atteinte du capital santé expose souvent à des désavantages sociaux.

Notre rôle :

Pour que chacun puisse avoir la possibilité de préserver et développer son capital santé de façon à mener une vie socialement et physiquement la plus satisfaisante possible, il faut :

- ❖ Améliorer l'accès à la culture qui est un facteur essentiel pour la prise de conscience du capital santé,
- ❖ Promouvoir des modes de vie sains,
- ❖ Renforcer les capacités des personnes à prendre en charge leur propre santé en facilitant notamment la participation à des actions de prévention et d'information sur la santé.
- ❖ Permettre l'accès aux soins de qualité pour tous.
- ❖ Intégrer la notion santé dans toutes les activités,
- ❖ Accorder la plus grande importance à la qualité de vie

4.2 Santé et nutrition

L'alimentation, (sa qualité, son équilibre, les conditions et son environnement dans lesquels s'effectue la prise de repas), influe sur l'état général de l'individu.

La restauration de loisirs et d'entreprise est un secteur d'importance dans nos activités sociales.

La restauration collective d'entreprise relève de la responsabilité de l'employeur, seulement 50% des agents y ont accès.

Nous devons créer les conditions d'accessibilité (tarifs) et de qualité pour tous les agents à la restauration collective d'entreprise ; pour cela, mettons en mouvement les différents acteurs : entreprise, CMCAS, CCAS, CHSCT, CMP, médecine du travail.

Nous devons informer sur la diététique et l'équilibre alimentaire, sur les précautions alimentaires (traçabilité des produits, règles de sécurité alimentaire).

Nous devons sensibiliser sur les règles d'hygiène, élargir l'offre de restauration en tenant compte de l'évolution des pratiques alimentaires.

4.3 Les personnes handicapées :

Les handicaps constituent un problème de santé publique par le nombre de personnes concernées.

L'objectif de prise en compte du handicap est inspiré par l'idée du respect de la dignité de tout individu, quel que soit son état physique ou mental.

Chacun a droit à l'épanouissement personnel, à l'autonomie et à la liberté.

Le dispositif législatif français affirme leurs droits aux soins, à l'insertion scolaire, sociale et professionnelle et aux loisirs.

Ce dispositif souffre d'un certain nombre d'insuffisances telles la lourdeur des procédures, les clivages administratifs, la pénurie des institutions spécialisées, la non-application de la réglementation relative à l'accessibilité, les problèmes d'intégration scolaire ou professionnelle.

Notre rôle est de :

- ❖ Favoriser l'intégration sociale par un processus d'accompagnement et d'insertion,
- ❖ Créer des environnements adaptés,
- ❖ Promouvoir des attitudes positives par des actions de sensibilisation et d'information,
- ❖ Offrir les services et soutiens appropriés à ceux qui n'ont pas les capacités fonctionnelles pour accomplir les actes de la vie quotidienne ainsi qu'à leur entourage,
- ❖ Assurer la complémentarité entre le sanitaire et le social,
- ❖ Prendre en compte le handicap vieillissant,
- ❖ Promouvoir les séjours pluriels jeunes et adultes CCAS,
- ❖ Concevoir les activités sociales pour quelles soient accessibles aux personnes handicapées
- ❖ Verser les aides et prestations sociales prévues.

4.4 Santé : maternité et petite enfance

La santé du fœtus, du nouveau-né conditionne la santé de l'enfant et de l'adulte en devenir. La prévention prénatale passe par la protection de la mère, l'amélioration du suivi de grossesse et de l'information sanitaire.

Pour protéger la santé des plus petits, il faut connaître les dangers qui menacent : 8 millions d'accidents domestiques, qui concernent en grande majorité les enfants !

En effet, il y a donc des mesures de précautions à prendre, des dangers à connaître, la capacité à réagir au mieux en cas d'urgence.

Nous devons développer l'information sur :

- ❖ La protection de la mère (suivi des examens préconisés sur le carnet de maternité)
- ❖ Les possibilités de dépistages néonataux,
- ❖ Les dépistages précoces petite enfance (ex troubles visuels),
- ❖ Le suivi des vaccinations,
- ❖ La prévention des accidents domestiques,
- ❖ Les gestes qui sauvent (sensibilisation voire formation),

4.5 La santé des jeunes

L'enfance est une période de développement physique et mental, d'acquisition d'un capital santé, culturel et scolaire, d'intégration à la vie sociale.

C'est aussi une période d'identification personnelle et sociale.

Ce capital peut être réduit par négligence, ignorance ou par des conduites à risque.

La santé des jeunes dépend de la qualité du milieu familial et de l'environnement social.

Notre rôle :

- ❖ Sensibiliser les jeunes à la prévention et à l'amélioration de leur capital santé, en favorisant toutes les activités qui concourent au bien être, par l'accès aux activités de loisirs, culturelles, et sportives au vivre ensemble.
- ❖ Informer et éduquer, sur des pratiques et des habitudes de vie saines.
- ❖ Structurer les activités à risques par un encadrement et des mesures de sécurité adaptées,
- ❖ Améliorer l'efficacité de la prévention (suivi des vaccinations et de la détection précoce de déficiences),
- ❖ Renforcer les actions aux jeunes en difficulté,
- ❖ Poursuivre le « plan santé jeunes » (nutrition, dos, conduite addictives) au delà des séjours CCAS,
- ❖ Mobiliser tous les acteurs : équipe d'encadrement, CMCAS, référent santé CCAS.
- ❖ Intégrer systématiquement le volet santé dans les projets pédagogiques et les actions culturelles,

- ❖ Former les équipes d'encadrement,
- ❖ Poursuivre la prévention bucco dentaire 6-18 ans avec l'assurance maladie.

4.6 Santé à l'age adulte

C'est une période qui se caractérise par l'exercice d'une activité professionnelle et dans une majorité de cas par l'institution d'une cellule de vie familiale.

Il existe des comportements pathogènes qui peuvent provoquer l'apparition de problèmes de santé : conditions de travail pénibles ou dangereuses, conduite addictive, mais aussi des difficultés professionnelles, personnelles, familiales financières.....

Ces évènements s'avèrent déterminants sur la santé.

Notre rôle :

- ❖ Accueil, écoute, confidentialité, soutien, aide, orientation, et suivi personnalisé
- ❖ Sensibiliser, informer sur toutes les questions intéressant la santé,
- ❖ Promouvoir le dépistage précoce,
- ❖ Poursuivre les actions de prévention CMCAS,
- ❖ Poursuivre les actions santé dans le cadre des séjours CCAS,
- ❖ Promouvoir le centre d'examen de santé de la sécurité sociale (examens gratuits tous les cinq ans pour toute la famille)

4.7 Santé et personnes âgées

L'âge n'est pas le seul responsable des difficultés rencontrées par les personnes âgées. L'environnement (individuel et collectif) joue un rôle majeur, tout comme l'histoire de la vie, le capital culturel, la situation économique, l'intégration au milieu environnant, qui sont des facteurs essentiels au maintien voire à l'amélioration de l'autonomie et de la qualité de la vie.

La réponse aux questions de santé est donc multiple : individuelle ou collective, sanitaire, médico-sociale ou sociale et des conditions de la proximité.

Le grand âge fait appel, plus qu'un autre, aux valeurs de solidarité, de liberté et d'égalité.

La solidarité concerne la protection sociale mais aussi les solidarités de voisinage, familiales.

La liberté suppose que soient pris en compte les souhaits des personnes âgées : notamment le choix du domicile par une adaptation des lieux de vie et le maintien des services collectifs.

L'égalité suppose qu'un maximum de services collectifs soit assuré mais elle suppose aussi que l'aide soit personnalisée, tenant compte du parcours de vie et des problèmes environnementaux, psychologique et sociaux.

Notre rôle

- ❖ Développer la qualité : accueil, écoute, confidentialité, soutien, aide, orientation et suivi personnalisé,
- ❖ Agir pour le maintien et l'amélioration de la qualité de vie des personnes âgées afin de favoriser le maintien à domicile, l'autonomie et la participation à la vie collective,
- ❖ Développer la complémentarité avec la famille,
- ❖ Favoriser les liens intergénérationnels,
- ❖ Mobiliser les acteurs (animation du réseau solidaire),
- ❖ Utiliser les aides et prestations sociales prévues (aides ménagères, à l'habitat, garde à domicile, télé-assistance..).
- ❖ Développer des activités pour faire reculer la dépendance
- ❖ Promouvoir les séjours bleus pour rompre les phénomènes d'isolement en intervenant en amont et en aval des séjours pour éviter le phénomène de rupture brutale,
- ❖ Trouver des réponses adaptées aux besoins de placement : temporaire, maisons de retraite, de soins palliatifs.

Ce projet politique s'inscrit pleinement dans la transformation des activités sociales et de santé :

C'est en développant :

- ❖ Plus d'humain dans les rapports entre les individus et entre les générations,
- ❖ Plus de bien être, par l'accès à la culture, à la protection sociale, aux loisirs et aux vacances, à la restauration collective, au maintien au domicile, par l'amélioration des conditions de vie, de travail et d'environnement,
- ❖ Plus de travail en réseau avec les acteurs internes et externes,
- ❖ Plus de proximité en plaçant les bénéficiaires comme acteurs et décideurs

Que nous serons en capacité de développer une véritable transversalité permanente de toutes nos actions et de leur contenu, tant dans la démarche gestionnaire que revendicative.

Notre politique de promotion et d'éducation de la santé s'inscrit ainsi pleinement dans la transformation des activités sociales et de santé pour les rendre encore **plus proches, plus solidaires, plus démocratiques, plus émancipatrices**.

De plus ce projet pour être efficace sur l'ensemble du territoire devra s'appuyer sur la concrétisation de partenaires avec les structures départementales, locales voire régionales, ainsi qu'avec le domaine associatif. Nous pourrons ainsi donner la dimension nécessaire au réseau solidaire, en s'appuyant sur un noyau de SLV renforcés par des moyens humains et techniques nécessaires leur permettant d'augmenter leurs compétences et leur efficacité.

La transformation de nos activités sociales doit apporter plus de valeur ajoutée à nos actions, mais cela n'empêche pas de rechercher les solutions pour donner de la cohérence, établir des passerelles avec les CMCAS aux alentours, afin de d'uniformiser les tarifs et les accès.

De même rechercher une coordination entre les CMCAS de l'Ile de France.